



Retour sur le congrès

Ca y est le congrès de fusion du SNADGI et du SNT à Seignosse est terminé.

Cinq jours pour fusionner nos deux syndicats à la DGFIP
 Cinq jours pour inventer discuter et arrêter les règles de vie et de fonctionnement
 Cinq jours pour trouver un nom au nouveau bébé
 1100 amendements au document d'orientation à trier, discuter, fusionner réécrire et finalement voter.
 Beaucoup de travail, de débats pour les congressistes tant en commission qu'en séance plénière.

Les sections du Bas-Rhin étaient porteuses d'une petite quinzaine d'amendements.

Parmi ceux-ci un amendement de la section du SNADGI qui portait sur le juste niveau des revendications. En d'autres termes il posait la question de la nécessaire articulation des luttes au niveau local, national, européen et mondial. Se heurtant à la vision franco-française de certains il a été âprement discuté en commission et finalement écarté après un vote à 20 contre 20. Il a été représenté en séance plénière et a finalement été rejeté.

Une défaite ? Certes non.

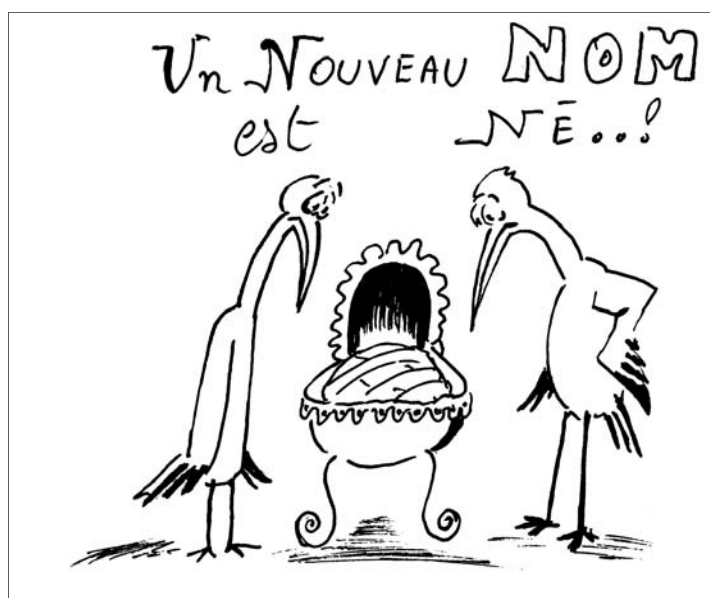
Comme pour toutes les idées novatrices, il faut du temps pour les faire avancer.

Nul doute que dans le domaine nous avons bien avancé et nous continuerons notre travail.

Quant au bébé, évidemment il a un nom : « **CGT Finances Publiques** » a été majoritairement choisi.

Il ne nous reste plus qu'à vous convier à notre première AG qui devra donner naissance à la section locale du nouveau syndicat. Elle aura lieu le 17 juin 2010 au CIARUS.

Merci par avance de faire remonter par les canaux habituels (correspondants locaux ou directement aux membres de la CE sortants) votre candidature pour la nouvelle commission exécutive.



Devinette

Le système de vote : « pour ou contre », « oui ou non » est problématique lorsque la question est inappropriée. Ainsi que votez vous à cette proposition : « as-tu cessé de battre tes parents ? »

Que celui qui a des oreilles entende !

Dix contrevérités sur les retraites

Dans la continuité du numéro précédent nous vous présentons les contrevérités sur les retraites, cette fois-ci telles que les expose la fondation Copernic sur son excellent site : <http://www.fondation-copernic.org/spip.php?>

1) L'âge moyen de départ à la retraite est de 61,5 ans, reculer l'âge légal de départ à la retraite ne changerait donc rien.

L'âge moyen de « départ à la retraite » est celui auquel on fait valoir son droit à pension. Ce qui est important, c'est l'âge de cessation d'activité. L'âge moyen de cessation d'activité est de 58,8 ans, et six salariés sur dix sont hors emploi (chômage, invalidité, inactivité ou dispense de recherche d'emploi) au moment de liquider leur retraite. Très souvent, les salariés ayant eu une carrière courte et/ou heurtée, en particulier les femmes, liquident leur retraite à 65 ans pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein sans décote, alors même qu'ils sont déjà hors du marché du travail. Reporter l'âge légal de la retraite au-delà de 60 ans aurait une double conséquence : les systèmes de chômage ou de préretraites vont devoir financer en plus ce que les systèmes de retraite financeront en moins, et en parallèle, la période hors emploi avant l'âge de départ en retraite s'allongera pour beaucoup, avec des ressources dérisoires ou nulles. L'âge du taux plein (65 ans) sera repoussé d'autant, signifiant qu'une proportion croissante de salarié-es devra reculer son départ pour atteindre la nouvelle borne ou bien avoir une pension amputée par la décote.

2) L'espérance de vie augmente, c'est normal de travailler plus longtemps.

L'augmentation de l'espérance de vie n'est pas nouvelle, elle n'a pas empêché que le temps passé au travail dans une vie baisse en parallèle. De plus, l'espérance de vie « en bonne santé », c'est-à-dire sans incapacité,

est beaucoup plus faible que l'espérance de vie. Tout départ en retraite tardif obère de façon non négligeable le temps dont les salariés disposent pour jouir réellement de leur retraite. Enfin, les jeunes entrent de plus en plus tard dans la vie active et de nombreux salariés, dont une majorité de femmes, ont des carrières discontinues et n'arrivent déjà pas à réunir le nombre d'annuités demandé, alors même que les entreprises se débarrassent des salariés âgés. L'augmentation de la durée de cotisation ou le report de l'âge légal de départ à la retraite aurait donc des conséquences importantes lors de la liquidation de la retraite et se traduirait en pratique par une pension réduite pour le plus grand nombre.

3) Les jeunes ne pourront pas financer les pensions des futurs retraités, il faut donc que ces derniers travaillent plus longtemps.

Pour que les jeunes puissent payer les pensions des retraités, il faut qu'ils ne soient pas au chômage et donc que les salariés âgés laissent leur place sur le marché du travail aux nouvelles générations. Décaler l'âge de départ à la retraite revient à préférer entretenir le chômage des jeunes plutôt que de payer des retraites. La retraite par répartition repose sur un contrat implicite : la génération qui travaille a bénéficié du travail de la génération précédente dont elle prend en charge les retraites. Le moment de la retraite venue, elle sera prise en charge à son tour. Ainsi chaque génération monte sur les épaules de la précédente et la création de richesse est partagée entre actifs et retraités. C'est ce contrat intergénérationnel que le gouvernement et le patronat tentent de détruire en voulant faire travailler plus longtemps les générations les plus jeunes.

4) Le système par répartition ne sera plus capable de garantir des pensions décentes aux jeunes générations, celles-ci doivent donc d'ores et déjà se prémunir en se constituant un supplément de retraite par une épargne privée.

Si on estime possible de compléter les cotisations pour le système public par répartition par des versements dans une épargne privée, qu'est-ce qui empêche alors d'augmenter les cotisations et de garantir une meilleure retraite grâce au système par répartition ?

5) Les fonctionnaires sont des privilégiés

Le niveau des retraites est équivalent dans le secteur privé et dans la fonction publique : en moyenne 1625 euros par mois dans le privé, 1593 euros dans la fonction publique. Le mode de calcul de la retraite est différent dans le privé et dans le public, mais cela aboutit à un résultat similaire. Dans le secteur privé, elle est calculée sur les 25 meilleures années et les primes sont prises en compte. Dans le public, c'est le salaire des 6 derniers mois, mais les primes ne sont pas prises en compte et la retraite complémentaire n'est pas de même niveau que dans le secteur privé.

6) Il y aura trop de retraités et pas assez d'actifs

Les projections démographiques ne sont pas des vérités scientifiques et sont basées sur des hypothèses concernant plusieurs paramètres

(fécondité, chômage, taux d'activité des hommes et des femmes, etc.). Déjà, depuis quelques années, les projections ont beaucoup varié. Ainsi, à la fin des années 1990, tous les rapports officiels prévoient un effondrement de la natalité. Il n'en a rien été. Jusqu'à récemment, les mêmes rapports prévoient un effondrement de la population active dans le futur. Les dernières prévisions de l'Insee font maintenant apparaître une augmentation de la population active jusqu'en 2015 puis une stabilisation par la suite. En outre, les hypothèses retenues sur la population active sont très pessimistes, pour ne pas dire régressives : rien ne justifie en effet de projeter, dans la tranche de 25 à 45 ans, un taux d'emploi des femmes inférieur de 15 points à celui des hommes si ce n'est renoncer définitivement à toute politique visant l'égalité entre les femmes et les hommes. De fortes marges de manœuvre existent pourtant dans ce domaine, et un niveau d'emploi égal entre hommes et femmes signifie qu'on retrouverait le même ratio retraités /actifs qu'en 1970, donc sans aucune dégradation.

7) On ne pourra pas financer les retraites

À moins de décréter la paupérisation des retraités, il est normal de couvrir les besoins sociaux liés à l'augmentation de leur part dans la population par un accroissement des prélèvements sur la richesse produite. Les déficits des caisses de retraite sont essentiellement dus au refus obstiné de le faire. Pourtant, le besoin supplémentaire de financement nécessaire aux retraites est réalisable puisqu'il a été chiffré en 2007 par le COR entre 1 et 2 points de PIB jusqu'en 2050, à comparer avec la chute de la part de la masse salariale de 8 points au cours des dernières décennies et avec l'explosion correspondante des dividendes, qui sont passés de 3,2 % du PIB en 1982 à 8,5 % en 2007. Il est donc juste d'augmenter la part des salaires et des pensions dans la richesse produite en s'attaquant aux profits. Le financement des retraites

est possible à condition d'en finir avec l'actuel partage éhonté de la richesse au bénéfice des revenus financiers. C'est ce partage qui constitue le tabou à faire sauter, et non l'âge de départ. Il s'agit là d'un choix politique de justice et de solidarité.

8) La solution pour financer les retraites qui consiste à augmenter les cotisations patronales serait néfaste à la compétitivité des entreprises.

Différents scénarios ont été étudiés, avec l'hypothèse sur laquelle travaille le COR d'un gain de productivité de 1,5% par an. Un de ces scénarios établit qu'il est tout à fait possible de garantir à la fois le maintien du taux de remplacement (retraite moyenne/salaire moyen) et une progression identique du pouvoir d'achat des retraités et des salariés (de 1, 2%/an, soit une progression un peu moindre que celle de la productivité) par une augmentation de 6 points des cotisations patronales entre 2009 et 2050 : cette augmentation n'aurait aucun effet sur la sacro-sainte compétitivité des entreprises, puisque ce scénario est fait en prenant l'hypothèse du maintien à son niveau actuel de la part de la masse salariale (salaires et cotisations) dans la valeur ajoutée, donc sans impact sur les coûts. Ce scénario, même s'il n'est pas le plus favorable aux salarié-es et retraités puisqu'il suppose que la part de la masse salariale reste à son niveau actuel qui est historiquement bas, rend totalement inopérant le seul argument du Medef contre l'augmentation des cotisations. Un scénario plus favorable aux salariés et retraités est celui qui permet que la part de la masse salariale augmente en rognant sur les dividendes, ce qui laisse inchangé le coût du travail.

9) Pour financer les retraites, il faut une croissance productiviste

Fonder le financement des retraites sur le partage des gains de productivité ne signifie pas que l'on mise sur une croissance économique forte. Quels que soient les gains de productivité futurs, ils devront être partagés entre le niveau de vie de tous, actifs comme retraités, la satisfaction de nouveaux besoins sociaux et la diminution du temps de travail.

10) Les dispositifs familiaux dont bénéficient les femmes sont contraires à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Ce sont très majoritairement les femmes qui prennent en charge les enfants et la gestion du foyer. De ce fait, elles sont pénalisées dans leur carrière, elles s'interrompent ou travaillent à temps partiel. Même en intégrant ces dispositifs familiaux, leur retraite est en moyenne inférieure de 40 % à celles des hommes. Ils sont donc encore aujourd'hui essentiels pour réduire les inégalités de pension entre femmes et hommes. Pourtant, le droit communautaire européen remet ponctuellement en cause l'existence de tels dispositifs. C'est une incohérence, puisqu'il reconnaît par ailleurs la notion de discrimination indirecte, c'est-à-dire la légitimité à donner un avantage particulier dès lors que celui-ci permet de réduire des inégalités sociales ou de sexe. Il est impossible de se réclamer du principe d'égalité pour augmenter les inégalités.





Méga-SIP au 35

L'administration, lors d'un CTPD sur la politique immobilière, a informé les élus de son projet de SIP sur Strasbourg.

Un SIP unique pour tout Strasbourg au 35 avenue des Vosges.

En termes de service public cette proposition va à l'encontre du discours du ministre.

Les conditions d'accueil, d'accessibilité et la proximité du service public seront dégradées. Il est à craindre que le réseau de trésoreries paye un lourd tribut à cette restructuration. Cette concentration va à l'encontre de la politique de la ville de Strasbourg qui vise à réduire les déplacements infra urbains. Et on ose évoquer le Grenelle de l'environnement. Les conditions d'accueil, tant pour le public que pour les personnels seront for-

tement dégradées. Ainsi en période de charge près de 6000 personnes défilent tous les jours.

La nécessité de cette concentration ne saute pas aux yeux ; elle se fait à moyens constants.

Elle relève plus d'une application dogmatique (de la part des bureaucrates parisiens) que de la prise en compte des besoins des usagers et des personnels.

La CGT Finances Publiques ira à la rencontre des personnels concernés pour débattre de ce projet et construire des propositions alternatives.

Tremblay, tremblez !

L'affaîssement du contrat social du au fort sentiment d'injustice, au sentiment d'abandon dans les ghettos urbains et ruraux, combiné aux discours démagogiques des politiques envers les fonctionnaires, terme devenu synonyme de fainéant, incompetent, parasite, contribuent à détériorer les relations entre usagers et personnels des services publics.

Les médias et la chronique judiciaire en témoignent.

Nous constatons la montée des incivilités, insultes, menaces dans les services d'accueil.

Les conditions de passages à l'acte (violent) sont réunies.

Nous avons tiré la sonnette d'alarme en CTPD, dans divers articles de la Cigogne.

La direction refuse d'appréhender le problème.

Faut-il vraiment une gueule cassée ?

Sécurité, « wait and see » !

Les agents d'accueil en font l'expérience et les frais souvent journalièrement. Ils constatent que l'utilisateur visitant les Centres des Finances Publiques est de plus en plus impatient, sûr de son bon droit, vindicatif, agressif.

En effet, conforté par le discours gouvernemental largement relayé par les médias aux ordres, du fonctionnaire fainéant et inutile, le contribuable venu réclamer le papalard qui lui permettra de toucher des allocations de toutes sortes est de plus en plus exigeant, pressé, bien qu'il ait souvent failli à ses obligations déclaratives les plus élémentaires, et qu'il ne sache parfois ni lire ni écrire. Ne parlons pas ici de politesse ou de tact, les insultes fusent. Force est de constater que les incidents à l'époque rarissimes se font de plus en plus fréquents et le pire est à venir, notamment lors des prochaines émissions des avis d'imposition, qui, compte tenu des décisions gouvernementales (RSA/PPE) vont pour certains signifier une baisse substantielle des revenus.

Des notes de la Direction font bien état de mesures de protection à la fois des personnels d'accueil, des documents des installations, et du matériel, mais derrière, rien de concret. Le plan « Vigipirate » a bon dos. Faut-il attendre l'accident ou qu'il y ait mort d'homme pour voir enfin le problème évoqué sérieusement ?

Avec la mise en place des SIP il y a urgence.

Rapatriement des égarés fiscaux

Le Canard Enchaîné de la semaine passée nous apprenait que Michelle Laroque, l'actuelle copine de notre ministre a « choisi » de payer dorénavant ses impôts en France au lieu de ne pas les payer au Nevada. Elle possède en effet fort opportunément un 3 pièces cuisine fiscal dans la banlieue sud de Las Vegas.

Un chroniqueur matinal de France Inter, dans sa chronique du 10 mai rappelait ses liens de parenté directs avec Pierre Laroque, le fondateur de la Sécu ainsi que l'engagement de la dame pour les Restos du Cœur... et d'autres institutions faisant appel à la générosité des pauvres en faveur des plus pauvres.

Enfin ! Tout rentre dans l'ordre, la brebis rentre au berceau.

La CIGOGNE propose qu'on change régulièrement de ministre des finances. Pourquoi pas tous les 6 mois. Pour le prochain ministre elle propose la candidature de Madame Laetitia H. Ça ferait encore un égaré fiscal en moins et un peu moins de rentrées fiscales pour le canton de Gstaad.

A que c'est une bonne idée !

Citation
à ne pas perdre de
vue :

Le gouvernement a un
bras long et un bras
court.

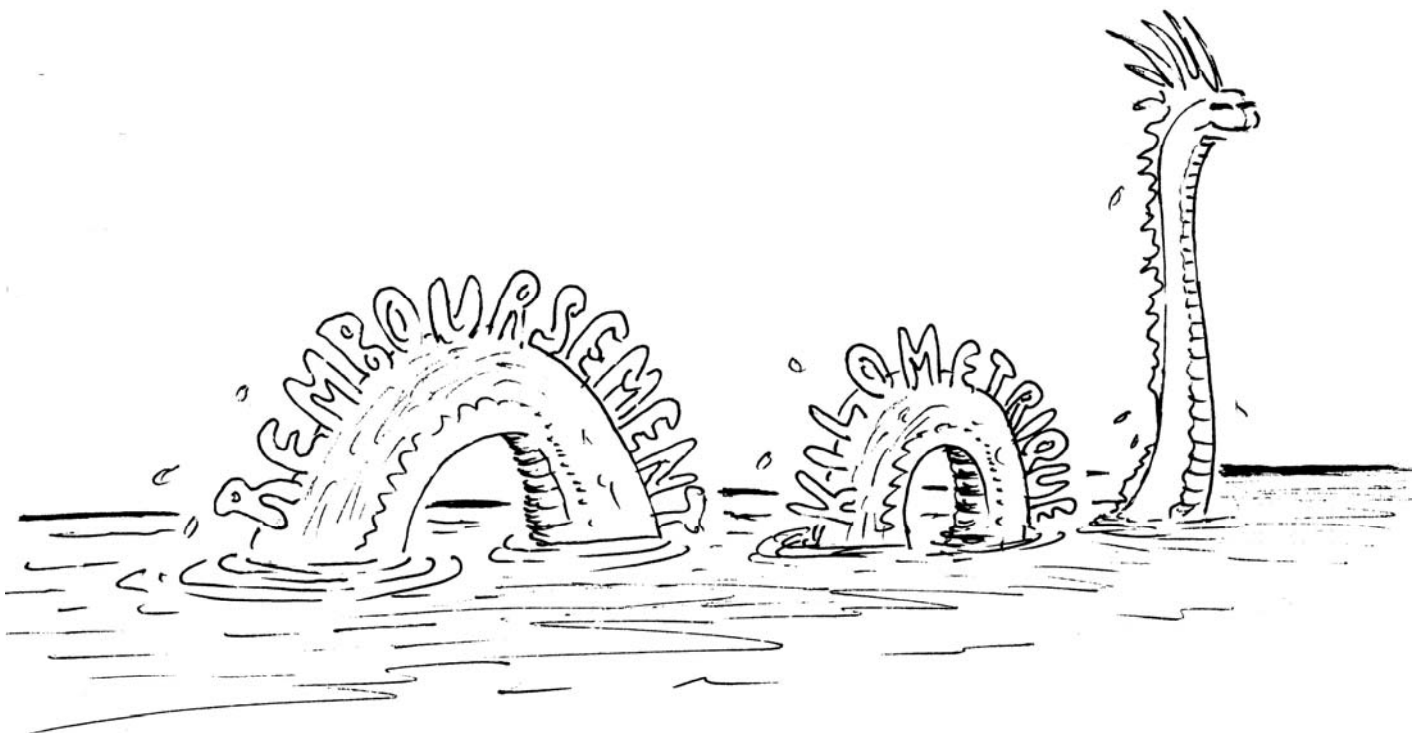
Le long sert à prendre
et arrive partout, le
bras court sert à don-
ner, mais il n'atteint
que les plus proches

Ignazio SILONE

Vieux scoop !

A l'image du vieux serpent de mer ou du monstre du Loch Ness, qui réapparaissent périodiquement, une fois de plus, le remboursement des frais kilométriques de nos collègues intervenant sur le terrain, est sur la sellette. En effet, soi-disant, sous la pression de la Cour des Comptes, la comptabilité publique du département rejette les états de frais des agents qui mettent leurs véhicules personnels à la disposition de l'administration pour faciliter l'exercice de leurs missions. Comme de bien entendu, dans un premier temps notre haute hiérarchie a tenté de défendre l'indéfendable. Mais comment envisager à l'heure qu'il est, de renoncer à un tel gain de temps en cette période où les minutes sont si précieuses, où l'on ne parle que de rendement, et où les statistiques et les résultats sont devenus une véritable obsession. On voit bien que ces braves gens n'ont jamais trébuché à la fois un ordinateur portable, et un photocopieur en vérif ou en droit d'enquête par exemple, dans des transports en commun bondés et aux horaires inadaptés, bref chronophages !

Mais le patron a promis en CTPD d'arranger le coup (jusqu'à la prochaine fois). Ne faudrait-il pas une fois pour toutes, revoir les instructions en la matière, et les rendre claires et sans équivoque ?



Jeudi 27 mai 2010

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA appellent à une journée nationale de mobilisation

Emploi, salaires, retraite : tous mobilisés, rassemblés et exigeants !

Dans un contexte économique et social caractérisé par une situation de l'emploi dégradée, des difficultés de pouvoir d'achat et une aggravation des conditions de travail pour de nombreux salariés, dans le public et dans le privé, en France et en Europe, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA réaffirment que la sortie de crise passe par des politiques publiques en faveur d'une relance économique intégrant la satisfaction des besoins sociaux.

Avant même que le Président de la République ne réunisse un "sommet social" le 10 mai 2010, le Premier ministre annonce un gel des dépenses de l'État pour les 3 ans à venir. Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA condamnent cette annonce et considèrent que la réduction des déficits ne peut être envisagée sans assurer la cohésion sociale et la réduction des inégalités, en particulier par une fiscalité plus redistributive.

Donner la priorité à l'emploi stable, améliorer les salaires et le pouvoir d'achat, réduire les inégalités, réorienter la fiscalité vers plus de justice sociale, investir pour l'emploi de demain par une politique industrielle prenant en compte les impératifs écologiques et par des services publics de qualité restent nos objectifs communs.

Concernant les retraites, elles rappellent que l'emploi "en quantité, en qualité et qualifié, reconnu et valorisé" doit devenir une priorité dans les entreprises et les administrations pour redonner du sens au travail, à la société toute entière. C'est une source de financement incontournable pour assurer le devenir et la pérennité de notre système de retraites par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle. Une plus juste répartition des richesses, la réduction des inégalités, l'égalité entre les Femmes et les Hommes au travail s'imposent aussi pour garantir à tous un bon niveau de vie à la retraite. L'âge légal de départ en retraite à 60 ans doit être maintenu. La pénibilité du travail doit être reconnue et ouvrir des droits à un départ anticipé à la retraite.

La concertation en cours, le calendrier extrêmement serré imposé n'offrent pas une qualité de dialogue social acceptable pour répondre à un tel enjeu de société, d'autant que les seuls éléments de la réforme proposée restent le recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation dans un cadre budgétaire constant.

Pour toutes ces raisons et dans un cadre unitaire, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA appellent les salariés, les retraités, les jeunes et les privés d'emploi à une journée nationale de mobilisation le jeudi 27 mai 2010 pour interpeller ensemble les pouvoirs publics, tous les employeurs et peser sur les choix à venir.

Elles appellent l'ensemble de leurs organisations à se rencontrer pour décider, dans les entreprises et lieux de travail, d'actions unitaires de haut niveau donnant lieu à des grèves et des manifestations interprofessionnelles dans les territoires.

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :

Grade : Indice :

Adresse administrative :

Adresse Personnelle :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant local où l'un des secrétaires :

Thierry BORDENAVE au CSI de Strasbourg

Jean Michel CHAIRON à la TP Drulingen

